

Séance du 07 avril 2015

L'an deux mil quinze, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MEDARD D'EYRANS, régulièrement convoqué s'est réuni, en session **ordinaire**, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian TAMARELLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2015

PRESENTS :M. Christian TAMARELLE,M.BARROUILHET Pascal, Mme BENCTEUX Laure, M.CHEVALIER Bernard, Mme DUPUY Hélène, M.GILLARD Joël, M.GRUPELI Claude, M.Patrick GRAMONT Mme CAMBOURIEU Myriam, M.Joao MARINHO, M.MAURIN Lionel, M.RIVALETTO Yves, Mme MALARTIC Nathalie, Mme LEBAS Evelyne, Mme COMPAN Ingrid, Mme LAURONCE-YVENOU Stéphanie, Mme MELSBAACH Véronique, Mme SABY Nadia, M.VITRAC Xavier, M.BORDESSOULE Frédéric, Mme HALLOUCHE Nahéma,

REPRESENTES :M. Ludovic ARMOET a donné pouvoir à Christian TAMARELLE

ABSENTS EXCUSES :Christelle CHOLLON

Nathalie MALARTIC est nommée secrétaire de séance.

Compte Rendu Succinct

1/Vote du compte administratif 2014 : Monsieur le Maire se retire avant le vote. Le compte administratif est adopté. Monsieur BARROUILHET présente le compte administratif :

Fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	CLOTURE
			Excédent
Prévu	2 546 293,33	2 546 293,33	
Réalisé	2 128 204,17	2 406 941,46	278 737,29

Investissement	DEPENSES	RECETTES	CLOTURE
			Déficit
Prévu	1 887 020,55	1 887 020,55	
Réalisé	1 452 671,19	1 101 165,66	351 505,53

2/Approbation du compte de gestion 2014 : Après avoir entendu et approuvé le compte administratif, les explications de Monsieur le Maire, le compte de gestion est 2014 dressé par le receveur n'appelle ni observation, ni réserve.

3/Affectation des résultats 2014 : délibération adoptée : transcription budgétaire de l'affectation de résultat :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
dépenses	recettes	dépenses	recettes
D002= déficit reporté	R002= Excédent reporté : 297 544.46	D001=-62 285.61	R001= Excédent reporté : R1068= 280 285.61

4/ Vote des trois taxes : délibération adoptée

TAXES	TAUX 2014	Coefficient de variation proportionnelle	TAUX 2015
Taxe d'habitation.....	13,11 %	1	13,11 %
Taxe Fonc.Propriétés Bâties.....	21,24 %		21,24 %
Taxe Fonc. Non Bâties.....	40,57 %		40,57 %

5/ vote du budget primitif 2015 : adopté

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 571 604,46	2 571 604,46
Section d'investissement	1 368 185,61	1 368 185,61

6/subventions aux associations : délibération adoptée : une somme de 28100 euros est allouée aux associations

7/subvention exceptionnelle : délibération adoptée. Une participation d'un montant de 200 euros est allouée à un administré dans le cadre d'un stage sportif qui se déroulera à l'international. Cette somme sera allouée sous réserve de la production de justificatif.

8) GPSO : avis sur le dossier de mise en compatibilité, les conclusions du commissaire-enquêteur et le PV de la réunion d'examen conjoint du 30 juin 2014 –délibération adoptée

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal prend acte du dossier de mise en compatibilité, des conclusions du commissaire enquêteur et du procès-verbal de la réunion d'examen conjoint du 30 juin 2014. Le Conseil s'étonne des conclusions du rapport alors qu'à l'occasion de l'enquête publique, une grande partie des habitants a fait part de son opposition. Au regard des nuisances irréversibles que ce projet ne manquera pas de générer tant pour l'ensemble des habitants de la commune qu'en terme environnemental, le Conseil Municipal émet un avis DEFAVORABLE et maintient sa position sur le réaménagement des lignes existantes.

9) GPSO : Avis sur la suppression des passages à niveau 13 et 14 –délibération adoptée

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal prend acte de la suppression des passages à niveau 13 et 14 et des aménagements tels que décrits dans les différents documents.

Au regard des nuisances irréversibles que ce projet ne manquera pas de générer tant pour l'ensemble des habitants de la commune qu'en terme environnemental, le Conseil Municipal émet un avis DEFAVORABLE et maintient sa position sur le réaménagement des lignes existantes.

10) Modification des statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu-délibération adoptée

Le Conseil municipal approuve la modification des statuts de notre Communauté de Communes sur les points suivants :

- ⊙ Article 3 – 1° : Développement Économique : Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique, d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- La Zone d'activité du Château à Beautiran ;
- La Zone d'activité Laroche à Cadaujac ;
- La Zone d'activité Coudougney à La Brède ;
- La Zone d'activité route de Bois de Savis à Castres Gironde ;

- ⊙ Article 3 – 6° : La Communauté de Communes de Montesquieu assure la création et l'aménagement de la voirie, existante et à venir, d'intérêt communautaire, c'est-à-dire :

- les voies communales assurant le raccordement immédiat des routes départementales aux zones d'activité communautaires ainsi que les voies intérieures de ces mêmes zones (Cf. cartographie jointe aux présents statuts)
- les voies communales assurant le raccordement immédiat des routes départementales aux équipements communautaires (Cf. cartographie jointe aux présents statuts)
- les voies donnant accès aux lieux de déplacement collectif (gares avec leur parking, aires de co-voiturage) (Cf. cartographie jointe aux présents statuts)
- les voies donnant accès aux collèges du territoire communautaire, (Cf. cartographie jointe aux présents statuts)
- les voies d'accès aux équipements dédiés aux gens du voyage (selon cartographie à délibérer)

- ⊙ Article 3 – 9° : Etude et réalisation d'un Schéma d'Accueil des Gens du Voyage dans le respect du Schéma Départemental.

- Création, accès et desserte, financement et gestion directe ou indirecte de l'aire d'accueil et des aires de sédentarisation sur le territoire communautaire

11) Création d'un service mutualisé d'instruction du Droit des Sols à l'échelle communautaire-délibération adoptée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide : d'approuver le principe de création d'un service mutualisé par la Communauté de communes de Montesquieu d'un service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS), d'habiliter Monsieur Pascal BARROUILHET, adjoint au maire, à signer une convention permettant de définir les modalités organisationnelles de la mise à disposition du service;

12) Création de postes-délibération adoptée

Sur rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de créer un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe et un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à compter du 01^{er} juin 2015 ainsi un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à compter du 1^{er} décembre 2015 pour les agents concernés par un avancement de grade
- de supprimer les postes de rédacteur, d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et d'adjoint technique 2^{ème} classe.
- de créer un poste à temps complet dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs à compter du 01^{er} juin 2015
- d'adopter le tableau des emplois

13) Contrat aidé-délibération adoptée

Sur rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le renouvellement du contrat aidé pour une période d'un an à compter du 05 mai 2015 au 04 mai 2016 et habilite Monsieur le Maire à signer tous documents utiles dans ce dossier.

14) Demande de subvention 2015 auprès du SDEEG pour le renouvellement des foyers lumineux-délibération adoptée

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal sollicite une subvention au taux de 20% pour 2015 auprès du S.D.E.E.G pour le renouvellement des foyers lumineux de type ballons ou tubes fluorescents et prévoit le plan de financement suivant : subvention S.D.E.E.G 20% 7 427,88 euros HT et autofinancement commune 29 711,50 euros HT.

15) Acquisition d'une parcelle cadastrée A 2164-délibération adoptée

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée A2164 d'une superficie de 31 779 m² pour un montant de 9600 euros, somme évaluée par le service des domaines. Les frais, droits, honoraires sont à la charge de la commune

16) Lancement des consultations pour les marchés-délibération adoptée

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à lancer un marché public de travaux concernant l'aménagement du parking contigu au stade de la Bugonne et à la salle multisports et de signer tous les documents utiles.

- Informations/Questions diverses

Compte-rendu des décisions prises par M. Le Maire sur délégation du conseil

-tarifs municipaux

-validation de la commande de matériels informatique

-validation des travaux vestiaires du stade de football

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.